



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 1
Absents excusés : 2
Absents : 3
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE VINGT-HUIT NOVEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 22 NOVEMBRE 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Marielle MERMOUD, M. Bertrand DOLIGEZ, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Noëlle GRAVAUD.

ABSENTS EXCUSES : M. Florian GIBIER (donne pouvoir à François BARBIER), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DANS LE CADRE D'EMPLOIS DES
ADJOINTS ADMINISTRATIFS DEL2024-130**

Rapporteur : Gaëlle BLANCHARD

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le besoin au sein des services administratifs de créer un emploi d'adjoint administratif principal sur les fonctions d'assistance RH et population (Etat civil, cimetière, élections, etc) et ce pour permettre l'évolution de carrière d'un agent et notamment sa réussite d'un concours administratif, dans une démarche valorisant le développement de carrière des agents et les efforts engagés en matière de technicité et d'expertise

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs sur les 3 grades (Adjoint administratif, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, adjoint administratif principal 1^{ère} classe) à temps complet.

Il est précisé que la création de cet emploi permet de suivre l'évolution de carrière d'un agent et n'impacte pas les emplois budgétaires.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjointes administratifs

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire

Envoyé en préfecture le 02/12/2024
Reçu en préfecture le 02/12/2024
Publié le
ID : 074-217400852-20241128-DEL2024130-DE



En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit par référence à la grille de rémunération du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

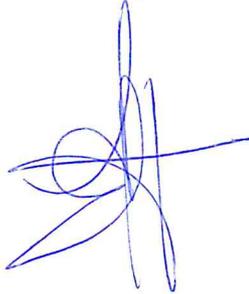
Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

ARTICLE 1 : D'ADOPTER ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs

ARTICLE 2 : DE PREVOIR l'inscription des crédits nécessaires au budget de la collectivité

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier et de procéder à la nomination correspondante dans les conditions d'emploi détaillées ci-dessus

En Mairie, le 28 novembre 2024
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 28 novembre 2024
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le